

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne



L'Agence d'Urbanisme et de Développement CLERMONT METROPOLE

recrute

CHARGE(E) DE MISSION

ANIMATION ET DEVELOPPEMENT DU DEFI METROPOLITAIN SUR LA RIVIERE ALLIER CDD 9 mois (potentiellement renouvelable jusqu'à 12 mois)

CONTEXTE

Le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne et l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole

L'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole (association de droit privé, 24 salariés) a pour mission l'animation du syndicat mixte ouvert « Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne ».

Le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne a été créé par arrêté préfectoral du 31 octobre 2013. Ce syndicat mixte rassemble environ 660 000 habitants et regroupe 11 intercommunalités (1 métropole, 3 communautés d'agglomération et 7 communautés de communes), ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme. Il représente l'instance de portage politique de la coopération interterritoriale engagée autour des territoires métropolisés de Clermont-Ferrand, Riom, Vichy, Thiers, Issoire et Brioude.

Les réflexions, études et actions portées par le syndicat concernent la promotion des mobilités internes et externes, l'appui à l'innovation et à l'économie notamment numérique ou encore la mise en valeur de l'axe Allier, tous enjeux métropolitains.

Le défi Allier du Pôle

66% des habitants riverains de la rivière Allier vivent sur le territoire du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne. Conscient de ce poids démographique et de la responsabilité qui en découle dans un contexte de changement climatique, le Pôle Métropolitain a, dès sa création en 2013, fait de la reconquête de la rivière Allier l'un de ses défis prioritaires. Lien fédérateur pour le territoire, atout environnemental et identitaire, potentiel d'attractivité touristique ou encore facteur de réappropriation pour les habitants, le syndicat mixte porte une ambition forte pour l'une des « dernières grandes rivières sauvages d'Europe ». Pour cela, le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne a conduit entre 2018 et 2019 deux études coordonnées, expérimentales et innovantes :

- ▶ **L'étude de préfiguration d'une « Route de l'Allier »**, basée sur une synergie entre les différents modes d'itinérance et la mise en réseau de ses Maisons de sites comme lieux d'accueil et de référence sur les thématiques environnementales et patrimoniales relatives à l'Allier, favorisant sa réappropriation par les populations.

<https://drive.google.com/file/d/15VqniuGTdPy39KcgCAnbrxTmXZE4alw2/view>

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

- ▶ **L'étude de faisabilité d'un observatoire de l'Allier**, dispositif scientifique coordonné et partagé d'acquisition permanente de connaissances et d'évaluation, comme outil de gestion de l'axe fluvial, d'aide à la décision pour les collectivités et de sensibilisation des citoyens.
<http://doc.ceba.uca.fr/doku.php?id=efoa>

Parallèlement, le Pôle métropolitain est associé aux travaux et réflexions des autres acteurs locaux mobilisés autour du projet de Via Allier (V70, la véloroute-voie verte en bord d'Allier), et réunis dans le comité d'itinéraire animé et piloté par la Région (conseils départementaux du Puy-de-Dôme, de l'Allier, de la Haute-Loire, PETR du Grand Clermont, EPCI limitrophes de la rivière, ...).

Toutes ces dynamiques se conjuguent pour positionner la rivière Allier comme un levier de développement touristique et territorial pour les territoires auvergnats, voir plus largement du Massif Central et du bassin de la Loire.

MISSIONS

- ▶ **Animation et coordination d'ensemble du défi Allier** : préparation d'aide à la décision pour les élus, participation à l'organisation des instances de suivi du syndicat, reporting de projet et élaboration des bilans d'activités, suivi des sollicitations extérieures, suivi budgétaire et demandes de financements (aide ingénierie territoriale), veille sur les appels à projets et AMI.
- ▶ **Valorisation / Communication / Information / Diffusion des études** « Route de l'Allier et mise en réseau des maisons de site » et « Faisabilité d'un observatoire de la rivière Allier » sur et au-delà du périmètre du pôle métropolitain : production de supports de communication et de diffusion (lettre d'informations, articles, sites, réseaux sociaux) et organisation d'événements / matinales etc.
- ▶ **Préfiguration de la charte de la rivière Allier** : animation et coordination des partenaires pour la définition des attendus de la charte, préparation de la rédaction de la charte en fonction des attendus.
- ▶ **Diagnostic des usages illicites de la rivière Allier** : constitution du groupe de travail et réalisation du diagnostic (définition des « usages illicites », de la méthodologie et des attendus). Ce diagnostic doit permettre de préciser la problématique des usages illicites en bord de rivière, afin d'évaluer s'il convient de poursuivre le travail avec un prestataire (rédaction d'un cahier des charges et suivi de prestation possible à l'issue de cette première phase).
- ▶ **Lancement du volet fréquentation / usages de l'observatoire de la rivière Allier**, en lien avec le travail sur les usages illicites et avec les réflexions des partenaires sur la Via Allier / V70 : localisation des lieux de mesure (quantitative et / ou qualitative), exploration de la faisabilité d'une application participative, poursuite des partenariats pour la mesure des fréquentations (canoës, inventaires des traces...)
- ▶ **Mise en œuvre du réseau des pôles structurants** : dans la continuité de l'étude de préfiguration de la « Route de l'Allier » et dans la perspective d'un réseau des « maisons de l'Allier », aide à l'émergence de la tête de réseau, des pôles structurants, des pôles d'animation, des points d'hébergement complémentaires, des zones de bivouac, accompagnement des bi-pôles (Joze – Maringues, Chadieu – Longues, Ecopôle – base de loisirs de Cournon), identification des contenus communs / mutualisables des maisons de site, assistance aux pôles structurants dans la concrétisation de leurs projets de maisons de site (appui à des études pré-opérationnelles, aide à la recherche de financement) et, le cas échéant, application de la méthode de définition des

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

pôles structurants / pôles d'animation / points d'hébergements complémentaires / bivouac sur les nouveaux territoires partenaires.

- ▶ **Conférence(s) des acteurs du Val Allier** : organisation de la conférence (programme, intervenants, invitations), recrutement de prestataires et production / diffusion des éléments de synthèse

PROFIL RECHERCHE

Compétences requises

- Bonne capacité d'animation et aisance relationnelle
- Hiérarchisation des différentes tâches et priorités
- Travail en réseau
- Pratique du terrain, contact avec les partenaires institutionnels, associatifs, académiques et privés
- Capacité à organiser et animer des réunions, des groupes de travail, et des évènements
- Qualités rédactionnelles
- Maîtrise des outils bureautiques et collaboratifs

Savoir être

- Dynamisme, force de proposition
- Autonomie, organisation et polyvalence
- Esprit communicant et pédagogue

Formation et expériences

Formation initiale Bac+2 à Bac+5 en biodiversité, écologie, environnement, milieux aquatiques, gestion de la nature, ou équivalent par l'expérience.

Justification d'une première expérience professionnelle, de 1 à 3 ans, dans la gestion de projets environnementaux et touristiques, permettant une connaissance des acteurs institutionnels.

Expérience dans des structures du type PNR, CEN, conservatoire du littoral, animation de site Natura 2000.

Connaissance en gestion des rivières ou développement local, animation territoriale de réseaux ou de collectifs, développement touristique et de l'itinérance.

Autonomie et responsabilité

Placé sous l'autorité du directeur du Pôle métropolitain, il / elle est autonome et responsable de la conception, de la réalisation et de l'évaluation des actions dans ses domaines d'intervention et est amené/e à travailler en collaboration avec les directeurs(rices) d'études et les autres chargé(e)s d'études de l'agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole.

Conditions du poste

Statut : CDD de 9 mois potentiellement renouvelable pour une durée totale de 12 mois.

Disponibilité : poste à pourvoir dès qu'un retour à la normale post-crise COVID19 est envisageable.

Selon le contexte, les entretiens d'embauche pourront être conduits en visio.

Temps de travail : 35h par semaine

Rémunération en fonction de l'expérience et des compétences du candidat/e

Nombreux déplacements à prévoir (Permis B obligatoire)

Lieu de travail : agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole (Clermont-Ferrand)

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Adresser C.V., lettre de motivation manuscrite et prétentions par courrier à :

Monsieur le Directeur de l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole

68 ter, avenue Edouard Michelin

63100 Clermont-Ferrand

ou par courriel à l'adresse : agence@clermontmetropole.org

Renseignements : 04 73 17 48 03

Date limite de dépôt des candidatures : 22/04/2020